

**Du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre, vous voterez 4 fois !**

**Deux fois de manière électronique (CAP) et deux fois à l'urne (pour les CT) le 6 décembre !**

Les Instances à pourvoir	Professeur d'EPS	Agrégé	Modalité de vote	Quand ?	SNEP et FSU se présenteront sous la forme de :
CTMESR	OUI	OUI	Vote à l'urne ou par correspondance : (cf. encart vote par correspondance VPC)	Le jeudi 6 décembre	Liste FSU (SNESUP- SNASUB, SNEP, SNCS...) avec des candidats SNEP en 8 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> places
CT des établissements ou Université	OUI	OUI	Vote à l'urne ou par correspondance	Le 6 décembre	Liste FSU avec des candidats SNEP
CAPA de son corps	OUI	OUI	Vote électronique	Du jeudi 29 novembre au 6 décembre	Liste du SNEP-FSU pour les professeurs EPS. Liste commune SNEP SNES SNESUP pour les agrégés.
CAPN de son corps	OUI	OUI	Vote électronique	Du jeudi 29 novembre au 6 décembre	Liste du SNEP-FSU pour les professeurs EPS. Liste commune SNEP SNES SNESUP pour les agrégés avec candidats SNEP éligibles